



PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale intercalaire
du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN
tenue les 27 et 28 janvier 2016
au Centre St-Pierre, Montréal

Notre cœur bat à gauche

PRÉSENCES

Comité exécutif

Dominique Daigneault, présidente
Suzanne Audette, 2^e vice-présidente
Alain Ouimet, 1^{er} vice-président
Patrice Benoît, trésorier

Conseil syndical

Patrick St-Pierre, droit au travail
Linda Boisclair, condition féminine
Madeleine Ferland, éducation
Kim Boyer, CASS
Étienne Guérette, jeunes
Michèle St-Denis, solidarité internationale
Ramatoulaye Diallo, immigr. et relations ethnocult.
Normand Marc Croteau, LGBT (substitut)
Judith Huot, santé et services sociaux

Dominique Daigneault et Suzanne Audette agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

La présidente, Dominique Daigneault, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière avec une pensée particulière pour Antoine Bilodeau, membre du SEECHUM.

Nous partageons ce message d'une salariée du conseil central, Hélène Gauthier, concernant le décès subi d'Antoine, un militant syndical des plus engagés. L'équipe du conseil central désire offrir ses plus sincères condoléances à la famille et aux ami-es d'Antoine.

« Toutes mes sympathies à la famille et aux amis d'Antoine durant ces moments difficiles. J'ai eu beaucoup de plaisir à occuper des banques et à déranger Gaétan Barrette avec Antoine, récemment. Sur cette photo, on ne le voit pas, il est dans la tête à Barrette, pauvre lui! Il a mis de la vie et de la couleur durant ces actions, lançant des billets avec sa valise pleine d'argent. Je l'avais trouvé amusant, sympathique, déterminé, une belle rencontre mais trop brève, je n'aurai pas la chance de le connaître. RIP Antoine. –Hélène »

Puis la présidente poursuit avec son mot d'ouverture. Elle se dit fébrile à la tenue de cette assemblée intercalaire qui permet de prendre plus de temps pour débattre de certains sujets à l'ordre du jour, dont, la démocratie syndicale, COP21, le plan d'action de la lutte à l'austérité avec en avant-plan certaines luttes plus particulières, dont celles pour protéger le réseau des services de garde éducatifs et la poursuite de la démarche entamée qui doit nous conduire vers le congrès.

Comme les fédérations sont les agentes négociatrices, qu'elles ne sont pas unanimes, que les syndicats sont présentement en consultation auprès de leurs membres, le conseil central ne qualifiera pas l'entente. Nous respecterons le choix que feront les syndicats lors de leurs assemblées générales. Toutefois, comme à notre habitude, nous appuierons les syndicats et leur fédération dans la réalisation de leur plan d'action.

Comme nous l'avons martelé sans cesse en 2015, la lutte à l'austérité va bien au-delà de la négociation du secteur public et elle devra se poursuivre après celle-ci.

Les travaux de la Commission parlementaire sur le projet de loi 70, commencent aujourd'hui. Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN joint sa voix à de nombreuses organisations qui s'opposent au projet de loi 70. Celui-ci prévoit des mesures d'employabilité obligatoires et des pénalités financières pour les personnes qui feraient une première demande d'aide sociale. Il touchera surtout les jeunes et des personnes issues de l'immigration récente et repose carrément sur des préjugés à l'endroit des prestataires d'aide sociale. PL70, c'est l'injustice austère des libéraux qui frappe encore plus fort les plus mal pris.

À l'instar des groupes qui ont rejoint la Coalition Objectif dignité, le CCMM-CSN demande au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de retirer le projet de loi 70. C'est à la pauvreté qu'il faut s'attaquer, pas aux pauvres.

Les Journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 16 au 19 février 2016. La CSDM soulignait que le taux de décrochage continue de diminuer, de 33,5 % qu'il était en 2006-2007, il est maintenant de 25,6 %.

Le gouvernement a fait volte-face en autorisant deux des plus importantes commissions scolaires du Québec à participer aux consultations parlementaires sur la réforme de ces institutions, après des jours d'entrave. Imaginez-vous donc que ni la CSDM et ni la CSEM, les 2 plus grands réseaux scolaires francophones et anglophones du Québec n'ont été invités à la commission parlementaire sur le PL86 sur la *réforme de la gouvernance des commissions scolaires*.

Pour un déficit d'entretien cumulé des écoles de la CSDM de plus d'un milliard de dollars, le ministre a annoncé 50 M\$ de réinvestissement, ce qui est beaucoup trop peu quand on sait que 95 % des écoles de la CSDM sont dans un état insatisfaisant selon les normes du gouvernement québécois.

Un autre exemple que le capitalisme se fout de la santé et de la sécurité des personnes et que l'austérité donne lieu à des situations tragiques. Pensons à ce qui s'est passé à Flint, au Michigan, où depuis des mois, les citoyennes et les citoyens s'intoxiquent avec l'eau courante contaminée au plomb. La ville, sous tutelle de l'État, a choisi de réduire ses dépenses en s'approvisionnant en eau potable dans la rivière plutôt qu'auprès de la Ville de Détroit, comme auparavant. L'eau extrêmement

corrosive s'est mise à ronger les tuyaux de canalisation et la population de Flint a commencé à avoir des problèmes de santé. Même General Motors a arrêté d'utiliser cette eau parce qu'elle faisait rouiller les camions assemblés à l'usine, mais l'État du Michigan persistait à dire aux citoyens qu'il n'y avait aucun risque. Flint est une ville pauvre à population majoritairement noire. Non seulement, les autorités ont tenté d'étouffer la crise mais elles ont attendu 18 mois avant de décréter l'état d'urgence. Parions que si la situation s'était déroulée dans une banlieue cossue blanche, les choses se seraient déroulées autrement.

Sur une note plus positive, saluons la position de Communauté métropolitaine de Montréal sur l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada, parce qu'on a trouvé les risques environnementaux trop grands.

Maintenant, au nom de l'unité canadienne, on essaie de nous faire avaler que le Québec a eu plus que sa part de la péréquation et qu'il devrait accepter l'oléoduc sur son territoire. Un autre argument qui va dans le sens de ce dont on parlait : *t'es pauvre, ferme ta gueule, ta santé on s'en balance. Laisse-nous faire du cash.* Face à ce genre de position, nous on répond : quoique vous en pensiez, on ne se taira pas, on va continuer à dénoncer vos pratiques inhumaines et à lutter pour un monde qui prend en compte les besoins de tout le monde, peu importe la couleur de la peau ou l'épaisseur du portefeuille.

2. APPEL DES DIRIGEANTES ET DES DIRIGEANTS

Suzanne Audette fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

3. PRESENCE DES DELEGUE-ES DU GRAND NORD

Suzanne Audette souligne que personne du Grand Nord n'est avec nous aujourd'hui.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

27 janvier de 19 h à 22 h

1. Ouverture
2. Appel des dirigeantes et des dirigeants
3. Présence des délégué-es du Grand Nord
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2015
6. Admission des visiteuses et des visiteurs
7. Accréditation des nouvelles et des nouveaux délégués
8. Affiliation des nouveaux syndicats – invitée : Josette Côté
9. Conflits et mobilisations – pacte fiscal : droit de négociier

invité : Luc Saint-Hilaire du Syndicat du transport de Montréal, et président du secteur des transports à la FEESP

10. Démocratie syndicale

Invités : Christian Nadeau, professeur de philosophie politique à l'Université de Montréal et Jean Lacharité, 2^e vice-président de la CSN

28 janvier de 9 h à 17 h

11. COP 21

Invité-es : Isabelle Ménard, conseillère syndicale, Patrick Bonin de Greenpeace, Claude Vaillancourt d'ATTAC-Québec.

12. Austérité

- Réseau éducatif des services de garde
 - ✓ Pour les STCPEML-CSN, Sarah Examé
 - ✓ Pour les RSG, invitée à confirmer
- Plan d'action

13. Congrès : étapes à venir

14. Promotion de la formation sur les réseaux sociaux

15. Divers

**Il est proposé par Manon Arsenault
appuyé par Roger Davidson**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2015

**Il est proposé par Marie-Hélène Plourde
appuyé par Simon Turbide**

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2015, tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

**Il est proposé par Robert Poisson
appuyé par Nicolas Stake-Doucet**

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Mona Edma, du comité des lettres de créance, présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

**Il est proposé par Mona Edma
Appuyé par René Rochon**

Que l'on accrédite les nouvelles et nouveaux délégué-es :

S professeurs cégep St-Laurent (CSN)	Stéfanie Martin AGS
S professeurs cégep St-Laurent (CSN)	Catherine Beaupré-Laforest AGO
S professeurs cégep St-Laurent (CSN)	Yannick Delbecque AGS
S des enseignant-es du cégep Rosemont - CSN	Adam Sébastien AGO
S des enseignant-es du cégep Rosemont - CSN	Sylvie Demers AGS
STT du Centre Jeunesse de Montréal (CSN)	Céline Pageau AGO
STT du Centre Jeunesse de Montréal (CSN)	Raymond Cormier AGO
SEE de magasins et de bureaux de la SAQ – CSN	Geneviève Després AGO
SEE de magasins et de bureaux de la SAQ – CSN	Marc-André McSween AGO
SEE de magasins et de bureaux de la SAQ – CSN	Gilles Pothier AGS
SEE de magasins et de bureaux de la SAQ – CSN	Alexandre Joly AGO
SEE de magasins et de bureaux de la SAQ – CSN	Simon Desjardins AGO
SEE de magasins et de bureaux de la SAQ – CSN	Carl-Henry Pierre AGS
SEE de magasins et de bureaux de la SAQ – CSN	Jacqueline Lalonde AGS

ADOPTÉ

8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

**Il est proposé par Annik Patriarca
Appuyé par Marie-Hélène Plourde**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accueille et affine les syndicats suivants.

- ✓ Syndicat des travailleuses (eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval – CSN : **CPE de la Côte.**
- ✓ Syndicat des travailleuses et des travailleurs d'**Air Algérie**, affilié à la FC.

ADOPTÉ

Josette Côté poursuit avec les capsules sur la syndicalisation. Elle reprend les faits saillants : Au Québec, le taux de syndicalisation du secteur public est de 80 % et dans le secteur privé il est approximativement de 25 %, pour un taux global d'environ 40 %.

Josette rappelle que nous avons un Code du travail qui nous protège contre les représailles. Une médiane de 6 \$ de plus se maintient chez les syndiqué-es. Sur papier tout va bien, mais la réalité est tout autre chose. Aux États-Unis, le taux de syndicalisation tourne autour de 10 %.

Nombreux sont les préjugés contre les syndicats. La droite s'emploie à les discréditer. Certains milieux de travail précaire ressemblent à des minidictatures.

Josette pose les questions. Qu'est-ce qui relève de la syndicalisation à la CSN ? Quels défis avons-nous à relever ? Le rôle de Josette, est entre autres, d'entretenir les liens avec le CCMM. Elle viendra rencontrer l'assemblée générale sur une base régulière pour nous livrer des capsules d'informations sur la syndicalisation.

9. CONFLITS ET MOBILISATIONS

Pacte fiscal : le droit fondamental de négociier

Luc Saint-Hilaire, président du Syndicat du transport de Montréal, et président du secteur des transports à la FEESP–CSN présente à l'assemblée les impacts du pacte fiscal sur le droit de négociier. Le ministre des Affaires municipales, essentiellement, a échangé une facture de 300 millions contre le pacte fiscal. Bien que les municipalités ont adopté à 80 % l'entente, pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet de loi. Une tournée syndicale est organisée afin de rencontrer tous les syndicats. Une conférence de presse sera organisée. On ne sait pas encore ce que comprend le pacte mais on connaît la volonté de donner plus de pouvoir aux municipalités. Le droit fondamental de négociier... on va en entendre parler.

Avant de conclure le point, Dominique Daigneault rappelle les paroles de Régis Labaume reprises par Denis Coderre : *On n'est peut-être pas plus riches, mais on est plus forts !* Le pouvoir est plus alléchant pour les villes que l'argent qui leur en coûte.

**Il est proposé par Judith Huot
Appuyé par Richard Gagnon**

Que le CCMM appuie la campagne de la FEESP *Le droit fondamental de négocier*.

ADOPTÉ

10. DEMOCRATIE SYNDICALE

Christian Nadeau, professeur de philosophie politique à l'Université de Montréal et Jean Lacharité, 2^e vice-président de la CSN, présenteront le point sur la démocratie syndicale.

Dominique rappelle que le conseil central a entamé une réflexion sur la démocratie syndicale sur la base de nos trois grands principes qui sont, autonomie, liberté et solidarité. Lors de l'université syndicale d'hiver, la CSN avait invité Christian Nadeau et on a poursuivi la réflexion.

Puis, celle-ci s'est approfondie lors d'une rencontre le 30 mai, sur l'austérité. Des constats ont été faits : moins de travailleuses et de travailleurs du privé que du public; il y a eu des interventions sur le climat dans nos assemblées générales afin que toutes et tous soient à l'aise de prendre la parole; sommes-nous, au conseil central, représentatifs des jeunes, des femmes, des LGBT, des précaires ? Il y a dix ans lors des fusions, des syndicats ont rencontré des difficultés à conserver un lien avec les membres. Maintenant avec les CISSS et les CIUSSS, l'histoire se répétera puisque des syndicats auront plusieurs milliers de membres et d'autres en auront un tout petit nombre. Comment faire pour que toutes et tous y trouvent leur place.

D'emblée, monsieur Nadeau admet peu connaître le monde syndical, mais il remarque que les changements que l'on souhaite apparaissent rarement. La culture démocratique c'est avant tout réfléchir ensemble, pas seulement voter, ou proposer. La culture syndicale et démocratique ça suppose d'autres instances que celles que l'on connaît. La démocratie syndicale peut se vérifier dans un contexte de réel espace libre de discussion. À cet effet, les différents codes de procédure, comme le Code Morin utilisé dans certaines assemblées générales de syndicats, peuvent constituer un frein à la libre discussion. Autour de films, de livres, ou autres, par exemple, présenter dans les *shops* un film où les militants et le communautaire le regardent et en discutent ensemble, aller rencontrer les gens sur le terrain. Il y a un travail à faire sur la représentativité des membres et sur les lieux de débat pour se réapproprier nos droits. Monsieur Nadeau dit souhaiter depuis longtemps que des organisations

syndicales financent une radio libre qui parle des enjeux sociaux et politiques ainsi que de justice sociale et de démocratie, ces questions qui touchent les classes populaires. Il y a d'abord un travail à faire sur la représentativité de vos membres et sur les lieux de débats où ceux-ci pourront dire ce qu'ils ont vraiment à dire.

Où sont les lieux de débat dans la société ? Les médias ? Non, ils ne sont pas des lieux de débats. On n'interroge pas les problèmes structurels de la société. On se contente de faire des « pour ou contre ». Il y a une série de choses à faire qui peuvent changer la donne. Il souhaite que les états généraux sur le syndicalisme se réalisent très bientôt. Ça demande un travail colossal à l'interne pour concrétiser cette notion de démocratie syndicale. Pour y arriver il faut développer des lieux de discussion et des espaces qui témoignent de la valeur réelle de l'intelligence des gens.

Jean Lacharité maintient que le travail de démocratie syndicale au niveau local est fondamental et nous partageons, à la CSN, cette notion. À la CSN, nous avons tous les espaces qui permettent l'expression de tous les débats, quels qu'ils soient. Avec plus de 2000 syndicats de secteurs différents, l'exercice peut être complexe. Ceci exige certaines structures de représentation, parce qu'il est impossible que les quelque 300 000 membres de la CSN, puissent participer à toutes les instances.

Militant dans son syndicat local, au cégep de Sherbrooke, il y a plusieurs années, il avait constaté que malgré les excellents services que son syndicat offrait aux membres, leur présence dans les assemblées générales diminuait. Nous nous sommes rendus compte qu'il fallait sortir du bureau syndical et aller rencontrer les travailleuses et les travailleurs sur le terrain. C'est de cette façon que nous avons suscité leur intérêt pour les affaires syndicales et que la participation aux assemblées générales a remonté.

Sur la question des structures mammoth, que constituent les CIUSSS et les CISSS, Jean Lacharité se dit extrêmement préoccupé. Avec ces établissements sur tout un territoire, à des centaines de kilomètres de distance, il sera plus difficile d'assurer une réelle démocratie syndicale. Ce sera un véritable défi.

Jean Lacharité conclut en affirmant que le rôle du syndicalisme au Québec est d'être un rempart contre les inégalités sociales.

Lors des échanges qui ont suivi, plusieurs ont aimé l'idée de subventionner une « radio de gauche », mais elle ne fait pas l'unanimité. La question du leadership des représentantes et représentants syndicaux doit aussi être révisée afin que ceux-ci soient vraiment des représentants de leur base. On a aussi évoqué le fait qu'intervenir publiquement est, pour une très grande majorité de personnes, une chose extrêmement difficile et qu'à cet égard, il pourrait être intéressant d'organiser, au sein même des assemblées générales, des ateliers de discussion en petits groupes pour permettre à plus de gens de s'exprimer. Les instances, comme les assemblées générales, se préparent et conséquemment, les documents devraient être disponibles avant la tenue de l'instance. Il a également été dit que la professionnalisation du

syndicalisme constituait un problème : cette image qu'on monte les échelons dans l'appareil syndical peut donner l'impression qu'il n'y a pas ou peu de démocratie. Faut-il limiter le nombre de mandats des élu-es, peu importe le niveau ? La question est posée.

Plusieurs délégué-es ont fait référence aux événements entourant la conclusion de l'entente de principe du secteur public.

**Il est proposé par Maxime Vallée-Landry
Appuyé par Doug-Scott Lorvil**

De recevoir le rapport de Christian Nadeau et Jean Lacharité sur la démocratie syndicale.

ADOPTÉ

11. COP 21

Alain rappelle que du 30 novembre au 11 décembre 2015 avait lieu la COP21, la 21^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques. Ce sont 195 pays qui se réunissent à tous les ans pour discuter d'un plan d'action contre le réchauffement climatique. Nos trois invités, Isabelle Ménard, conseillère syndicale, Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie à Greenpeace Canada et Claude Vaillancourt, président d'ATTAC-Québec se sont rendus à Paris pour cette occasion et vont nous faire part de leur expérience et impression au sortir de cette importante rencontre internationale. Chacun des invité-es a un point de vue critique et différent sur l'accord de COP21.

Avant les présentations des invité-es, une courte vidéo produite par la CSN est projetée.

Isabelle Ménard nous rappelle que 195 pays étaient à la recherche d'un accord contraignant et universel pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES), réduire au maximum les impacts climatiques sur les populations, les écosystèmes et des aspects socioéconomiques. Le réchauffement de la planète a des conséquences catastrophiques, comme par exemple la sécurité alimentaire menacée, les perturbations climatiques extrêmes, l'augmentation du niveau de la mer, la déforestation et l'approvisionnement en eau pour en nommer quelques-unes. Pour respecter la cible de 2 degrés en ce qui concerne l'augmentation des températures, des changements importants doivent être apportés. Au Québec, les émissions de GES proviennent très majoritairement du secteur des transports. Notre cible pour 2030 est de réduire les GES de 37,5 % par rapport à 1990.

Les syndicats ont un rôle à jouer : ils doivent faire pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures concrètes pour réduire les émissions de carbone et développer le potentiel d'emplois qu'offre l'action sur le climat; qu'ils tiennent leurs

engagements sur le financement du climat; qu'ils s'engagent à assurer une transition énergétique juste pour les travailleurs.

Patrick Bonin présente la chronologie des négociations climatiques sous la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. C'est la première fois qu'une entente globale des 195 pays est conclue. Auparavant, ce sont seulement les pays industrialisés qui avaient conclu un accord pour limiter la production du GES. Il faut aussi se réjouir du fait que l'accord de Paris vise une limitation à 1,5 degrés. Cela constitue une avancée majeure par rapport à la cible initiale de 2 degrés. Cela veut donc dire que dans 35 ans, soit d'ici 2050, il ne faudra plus émettre de GES pour arriver à la cible de 1,5 degrés (on parle donc d'énergies renouvelables uniquement). À cet effet, l'accord prévoit un mécanisme de révision aux cinq ans, qui assure une mise à jour des mesures à mettre en place pour atteindre la cible de 1,5 degrés. Autre élément intéressant, c'est le financement des pays développés qui s'élève à un plancher de base de 100 G\$ par année après 2020.

L'accord comprend aussi des points faibles. Paris ne dit rien sur les efforts à faire d'ici 2020, il n'y a pas de prix sur le carbone, il n'y a pas d'augmentation de l'aide financière accordée aux pays les plus pauvres, la révision des cibles de GES arrive trop tard.

L'accord de Paris est un début : beaucoup de travail devra être fait pour forcer les gouvernements à adopter des plans ambitieux de réduction des GES.

Il faut viser 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050. On a maintenant un outil, soit l'accord de Paris. Il faut dorénavant se mobiliser pour amener les gouvernements à agir concrètement.

Claude Vaillancourt affirme qu'ATTAC-Québec estime que l'accord de Paris n'est pas suffisant.

Selon M. Vaillancourt, l'accord de Paris n'est pas contraignant, ce qui fait qu'on aura de bonnes intentions, mais s'il n'y a pas de contraintes, les pays et les entreprises ne seront pas enclins à entreprendre des mesures radicales, car ce sont des mesures radicales qu'il faudra prendre.

La question du libre-échange n'est citée nulle part dans le traité de Paris. Et contrairement à l'accord de Paris, les traités de libre-échange sont contraignants, ce qui permet aux entreprises d'utiliser la menace de la poursuite contre des pays si elles sont limitées dans leurs ambitions.

La logique du plus bas coût, cela veut dire la production dans des pays plus pauvres, ce qui conséquemment entraînera plus de transport et plus d'émissions de GES.

La question du réchauffement est urgente, or l'accord de Paris vise l'année 2020 avant que des mesures ne soient engagées.

Par ailleurs, le financement de 100 G\$ sera-t-il vraiment versé ? À Copenhague, on avait promis d'investir de grandes sommes d'argent, mais cela ne s'est pas fait.

Le marché du carbone, qui au fond permet de continuer à polluer en échange de titres de carbone, n'est pas une bonne solution, estime Claude Vaillancourt. D'autres fausses solutions sont mises de l'avant comme l'énergie nucléaire et le gaz naturel, qui peuvent être des sources d'énergies dangereuses.

Il faut réduire au minimum la production des énergies fossiles, particulièrement les énergies enfouies dans le sol.

L'accord de Paris ne prévoit pas de pénalités fermes et significatives contre les pollueurs.

Au moins, avec COP21, nous avons la légitimité de nous mobiliser pour exiger que les gouvernements agissent. On ne pourra plus nous taxer de radicaux.

Proposition

Attendu les positions développées dans le mémoire du comité environnement et développement durable du conseil central, lequel rejette le développement de projets d'hydrocarbures au Québec afin de limiter la production de gaz à effet de serre (GES);

attendu l'urgence de réduire les émissions de GES;

attendu le rôle des milieux urbains sur la production de GES;

attendu l'importance de poser des gestes pour protéger l'environnement et la biodiversité;

Il est proposé par Richard Bousquet

Appuyé par Axtli Viau

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accentue sa lutte contre les changements climatiques, et ce, en alliance avec ses partenaires des groupes environnementaux.

qu'il revendique auprès des gouvernements municipaux, provincial et fédéral, que ceux-ci adoptent les mesures nécessaires pour permettre d'atteindre les objectifs visés par l'entente intervenue à Paris lors de la COP21;

qu'il invite ses syndicats affiliés à susciter l'adhésion et l'action de leur entreprise aux enjeux des changements climatiques.

Amendement

**Il est proposé Judith Huot
Appuyé Manon Arsenault**

D'ajouter après leur entreprise **ou institution** (au 3^e paragraphe de la proposition)

Adopté

2^e amendement

**Il est proposé par Michèle St-Denis
Appuyé par Rama Diallo**

D'ajouter après des groupes environnementaux **et autres groupes de la société civile qui sont intéressés par les questions environnementales.** (au 1^{er} paragraphe de la proposition)

Adopté

La proposition finale se lit comme suit :

Attendu les positions développées dans le mémoire du comité environnement et développement durable du conseil central, lequel rejette le développement de projets d'hydrocarbures au Québec afin de limiter la production de gaz à effet de serre (GES);

attendu l'urgence de réduire les émissions de GES;

attendu le rôle des milieux urbains sur la production de GES;

attendu l'importance de poser des gestes pour protéger l'environnement et la biodiversité;

**Il est proposé par Richard Bousquet
Appuyé par Axtli Viau**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accentue sa lutte contre les changements climatiques, et ce, en alliance avec ses partenaires des groupes environnementaux et autres groupes de la société civile qui sont intéressés par les questions environnementales.

qu'il revendique auprès des gouvernements municipaux, provincial et fédéral, que ceux-ci adoptent les mesures nécessaires pour permettre d'atteindre les objectifs visés par l'entente intervenue à Paris lors de la COP21;

qu'il invite ses syndicats affiliés à susciter l'adhésion et l'action de leur entreprise ou institution aux enjeux des changements climatiques.

ADOPTÉ

Avant d'entamer le point suivant, Chantal Morin invite les délégué-es à signer une pétition contre la fermeture du Centre de jour de Pointe-de l'Île.

11. AUSTÉRITÉ

Réseau éducatif des services de garde

Madame Sarah Examé du STCPEML est invitée à s'adresser à l'assemblée générale pour expliquer ce que les coupes du gouvernement Couillard ont comme impact dans les services de garde et sur le développement des enfants.

Depuis les deux dernières négociations les acquis sont difficiles à conserver. Les gouvernements s'en prennent à la politique familiale. C'est la fin du tarif universel. Le gouvernement abandonne les CPE. Par pure idéologie il favorise les garderies privées. Toutes ces attaques ont un impact direct sur les services donnés aux enfants. On coupe dans les sorties, dans le matériel éducatif, dans les activités de rentrée et de fin d'année, le temps de planification est amputé. On coupe même dans le choix des aliments. Plusieurs directions de CPE ont aboli des postes de conseillère pédagogique, fusionné des postes, remanié des horaires, coupé dans la formation continue, réduit le nombre de postes dans les cuisines, etc. Les travailleuses et les travailleurs sont inquiets. En 2014, le gouvernement a imposé des coupes de 46 M\$, en 2015, 74 M\$, et il a annoncé qu'en avril 2016, il y aura une autre saignée, de 120 M\$. Les CPE sont des organismes à but non lucratif (OBNL) gérés par des CA composés majoritairement de parents et l'ensemble des revenus doit être réinvesti dans le CPE. Pourquoi le gouvernement s'acharne à vouloir détruire le réseau des services de garde. La réponse est qu'il poursuit son programme d'austérité qui vise à s'attaquer à tous nos services publics pour favoriser le recours au privé. Il est odieux de transformer ce réseau en entreprise commerciale. Les enfants du Québec ne sont pas une marchandise ! Nous sommes dans une bataille politique. Il faut dénoncer ces coupes massives, dans les prochaines semaines nous utiliserons toutes les tribunes pour dénoncer le plan Couillard. Le 7 février, rendez-vous important à la Place Émilie-Gamelin, à 10 h.

Des responsables de service de garde en milieu familial ont été invitées à notre assemblée mais n'ont pu y participer. Elles ont fait parvenir un mot pour témoigner de leur situation précaire. Elles ouvrent leur demeure qui se transforme en service de garde pour un minimum 10 heures par jour. Dans les faits, c'est plus que ça. Plusieurs RSG font ce métier depuis des années et ont une formation académique, mais bientôt elles devront avoir un diplôme d'administration tellement on les noie sous la paperasse. Nous sommes suivies et nous devons rendre des comptes (assurances, cours de premiers soins, formation annuelle, ratio, liste de nos absences en tant que RSG, listes de nos remplaçantes, visites à l'improviste, réévaluation de notre situation tous les trois ans, etc.). L'austérité pour une RSG c'est aussi la difficulté de trouver la clientèle. Depuis que les libéraux sont au pouvoir, nous reculons. La qualité de nos services de garde est vraiment en danger.

On souligne que ce sont majoritairement des femmes qui sont touchées. Pour ce qui est des CPE, on peut les appuyer sur la page FB d'Opération sauvetage CPE.

**Il est proposé par Hélène Belley
Appuyé par Benoît Lacoursière**

Que le CCMM-CSN appuie la lutte pour le maintien du Réseau éducatif des services de garde et invite ses syndicats affiliés à participer aux actions allant dans ce sens.

ADOPTÉ

Plan d'action contre l'austérité

Frédéric Bernier se joint à Dominique Daigneault pour présenter le plan d'action élaboré par le comité de mobilisation.

Proposition 1

Attendu la nécessité de maintenir la pression sur le gouvernement pour le faire reculer sur les politiques d'austérité;

**Il est proposé par Linda Boicclair
Appuyé par Marie-Thérèse Charron**

- d'adopter le présent plan d'action contre l'austérité;

Amendement

**Il est proposé par Arianne Carmel-Pelosse
Appuyé par Julien Parent-Houle**

d'ajouter **et lancer un ultimatum au gouvernement en l'avertissant de notre intention d'accentuer la pression s'il ne recule pas sur ces politiques d'austérité lors du prochain budget.**

Sous-amendement

**Il est proposé Suzanne Audette
Appuyé par Johanne Collin**

De retirer les mots *et lancer un ultimatum* et les remplacer par **et d'avertir le gouvernement de notre intention d'accentuer la pression s'il ne recule pas sur ses politiques d'austérité lors du prochain budget.**

Des échanges suivent. Après quoi, il y a un amendement pour ajouter un picot :

**Il est proposé par Benoît Lacoursière
Appuyé par Laurence Daigneault-Desrosiers**

Que le CCMM invite ses syndicats à faire le bilan de la lutte à l'austérité et des moyens à mettre en œuvre pour que ses revendications dans le cadre de cette lutte soient satisfaites.

ADOPTÉ

La proposition finale se lit donc comme suit :

Attendu la nécessité de maintenir la pression sur le gouvernement pour le faire reculer sur les politiques d'austérité;

**Il est proposé par Linda Boicclair
Appuyé par Marie-Thérèse Charron**

- d'adopter le présent plan d'action contre l'austérité et d'avertir le gouvernement de notre intention d'accentuer la pression s'il ne recule pas sur ses politiques d'austérité lors du prochain budget;
- que le CCMM invite ses syndicats à faire le bilan de la lutte à l'austérité et des moyens à mettre en œuvre pour que ses revendications dans le cadre de cette lutte soient satisfaites;
- de relancer la création d'un réseau de militantes et de militants prêts à s'engager dans les actions du conseil central et à mobiliser pour celles-ci et qu'à cet égard, les syndicats affiliés au conseil central fournissent une liste de noms des personnes qui y participeraient avec leurs coordonnées;
- d'offrir une formation et du matériel de formation pour les militantes et militants de ce réseau.

ADOPTÉ

Proposition 2

Attendu le rejet de l'entente de principe par le conseil fédéral de la FSSS;

attendu la tournée de consultation sur l'entente de principe des syndicats du secteur public;

attendu que la menace d'un décret ou d'une loi spéciale plane toujours;

**Il est proposé par Manon Arsenault
Appuyé par Simon Turbide**

- De réaffirmer notre solidarité envers les syndicats du secteur public (peu importe leur organisation syndicale) qui n'auraient pas conclu une entente;
- D'organiser une riposte dans le cas de l'adoption d'un décret ou d'une loi spéciale, tel qu'adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2015.

ADOPTÉ

Proposition 3

**Il est proposé par Kim Boyer
Appuyé par Martin Renaud**

- Que l'on mette fin à la tenue automatique des assemblées générales extraordinaires sur l'austérité telle que votée à l'assemblée générale de juin 2015, que le CCMM–CSN poursuive sa tradition de tenir des assemblées générales extraordinaires lorsque la conjoncture le commande et comme le prévoient les statuts et règlements.

ADOPTÉ

12. CONGRÈS : ÉTAPES À VENIR

Dominique et Suzanne informent l'assemblée des travaux en cours et à venir pour le 36^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain.

La présidente remercie les personnes qui ont participé aux deux rencontres de consultation précongrès, lesquelles ont été très fructueuses. Dans l'ensemble, les gens étaient en accord avec le contenu du texte d'orientation.

Suzanne Audette annonce aux délégué-es qu'à la suite des discussions lors de la première assemblée de consultation, l'exécutif a réfléchi à la question des propositions provenant des syndicats puisque les statuts et règlements ne traitent pas de cet aspect. Il a donc été convenu que les syndicats pourront envoyer des propositions jusqu'à six semaines avant le congrès (ce qui nous amène autour du 22 avril). Par la

suite, elles seront envoyées dans les syndicats avec les propositions du conseil central (les propositions non retenues seront aussi envoyées dans les syndicats). Elles devront être transmises par le secrétariat général du syndicat et devront être dûment proposées et appuyées. Celles-ci doivent être envoyées par la poste au secrétariat général du conseil central à l'attention de Suzanne Audette, secrétaire générale intérimaire.

Suzanne Audette rappelle que les redevances et per capita doivent être acquittés 90 jours avant le congrès, que les amendements aux statuts et règlements doivent parvenir au conseil central deux mois avant l'ouverture du congrès, qu'à l'assemblée générale de mars, l'exécutif et le conseil syndical, ou toute autre personne briguant un poste, annonceront leurs intentions, qu'à l'assemblée générale d'avril, le visuel du congrès sera dévoilé, et qu'en mai les propositions seront soumises aux délégué-es. Présentement, nous sommes dans les bilans.

Puis, elle annonce à l'assemblée que des premières discussions ont eu lieu afin de présenter un point sur la syndicalisation, sur la campagne *fight for 15\$*, et qu'il y aura fort probablement une journée de tables rondes.

Dominique Daigneault profite de ce moment pour remercier Carole Yerochewski qui lui a fait parvenir de nombreuses références pour appuyer le texte d'orientation du congrès.

Suzanne sonde l'AG sur les heures d'assemblée.

13. PROMOTION DE LA FORMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Ce point a été reporté à une assemblée ultérieure.

14. DIVERS

- Mireille annonce que le 8 mars, au conseil central, il y aura une activité mixte à ne pas rater. Elle rappelle aux délégué-es que les épinglettes pour le 8 mars sont en vente au conseil central.
- 1^{er} février, de 7 h 30 à 8 h, chaîne humaine, *Je protège mon école publique*. Deux pétitions à signer avant le 24 et le 27 février.
- 5 février, de 9 h 12 h, conférence de Jean-Sébastien Fallu, *Les problèmes de consommation vous préoccupent et vous aimeriez en connaître davantage ?* Centre communautaire Lajeunesse, 7378, rue Lajeunesse, local 212.

- 7 février, rassemblement au Parc Émilie-Gamelin, de 10 h à midi, en soutien au réseau éducatif des services de garde.
- 15 au 19 février, Journées de la persévérance scolaire. Les coupes qui se poursuivent à la CSDM
- 17 et 18 février, colloque sur la santé et la sécurité au travail, organisé par le CASS et le comité de la condition féminine, à la chapelle du 1431, rue Fullum, s'inscrire auprès de Julie Lemire-Lampron au 514 598-2021.
- 25 février, Soirée de contes sous le Baobab, à 17 h 30, à la CSN, s'inscrire auprès de Julie Lampron-Lemire au 514 598-2021.
- 25 février, lancement artistique, politique et festif des NCS *Les territoires de l'art*, au Café l'Artère, 7000, avenue du Parc.
- Bon de commande pour les épinglettes du 8 mars.
- Comité jeunes a pensé faire une réflexion sur le congrès et les modifications aux statuts et règlements.
- Axtli invite les délégué-es à devenir membre du Regroupement québécois des goupes écologistes (RQGE)
- Julie Bélanger rappelle que la semaine prochaine se tiendra la Semaine de prévention du suicide.
- 12 février, soirée de réflexion sur la campagne du 15 \$, organisée par IWW. Au CEDA, 2515, rue Delisle.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Marie-Thérèse Charron
appuyé par Jacqueline Lalonde**

Que l'on ajourne immédiatement.

ADOPTÉ

La réunion est levée à 16 h 05.

Dominique Daigneault
Présidente

Suzanne Audette
Secrétaire générale par intérim

Nombre de délégué-es à l'assemblée : 80 (le 27) et 51 délégué-es (le 28)

Le 27 janvier

Femmes : 39

Hommes : 41

Officiel-les : 79

Substituts : 1

Le 28 janvier

Femmes : 27

Hommes : 24

Officiel-les : 51

Substituts : 0